



Association et la trésorerie

Par **kaki401973**, le **22/05/2014** à **15:19**

bonjour, voici mon problème j'ai été trésoriere d'une association et je me suis servi de l'argent pour des fins de mois tres difficile (1100Euros) le président est au courant. J'ai décidé de les rembourser immédiatement et je voulais savoir les préjudices que sa encourt merci pour vos réponses[smile31]

Par **moisse**, le **23/05/2014** à **08:47**

Bonjour,

Le préjudice est de 1100 euros.

C'est la somme que vous avez détournée.

Je suppose que vous avez voulu questionner sur les suites éventuellement encourues à la suite de votre conduite délictueuse si une plainte était déposée à votre encontre.

Si vous remboursez tout de suite il y a peu de chances que l'association exige autre chose que votre démission.